

Programmes contre la grippe subventionnés par l'État au Canada 2022-2023

Subventionné par l'État

Non subventionné par l'État

Province ou territoire	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NÉ	ÎPÉ	TNL	TNO	YT	NU
Vaccination universelle	✓	✓	✓	✓	✓	X ⁴	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupes particuliers													
Enfants sains de 6 à 59 mois	✓	✓	✓	✓	✓	X ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes enceintes	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ²	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes de 18 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes de 65 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	X ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adultes et enfants ayant des affections chroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ³	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnels de santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Adapté de : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/renseignements-immunisation-provinces-et-territoires/financement-public-pour-vaccination-contre-grippe-selon-province-ou-territoire.html>

- Au Québec** : Le vaccin antigrippal n'est plus recommandé pour les adultes sains de 60 à 74 ans, ni pour les enfants sains de 6 à 23 mois. Cependant, les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir le vaccin gratuitement.
- Au Québec** : Les personnes enceintes atteintes de maladies chroniques et les personnes enceintes en bonne santé aux 2e et 3e trimestres de la grossesse.
- Au Québec** : Pour les personnes ayant des troubles neurologiques ou neurodéveloppementaux, le vaccin antigrippal n'est subventionné par l'État que pour les troubles causant des difficultés à respirer ou à avaler, ou pouvant accroître le risque de s'étouffer en consommant des aliments ou des liquides.
- Au Québec** : Les personnes vivant avec une personne à risque élevé de contracter la grippe sévère et ses complications peuvent recevoir un vaccin antigrippal gratuitement. Les personnes considérées comme étant morbidement obèses (c.-à-d. ayant un IMC de 40 kg/m² et plus) peuvent aussi recevoir le vaccin antigrippal gratuitement.